

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 30 (1901)

Heft: 10

Rubrik: À travers le compte rendu de la Direction de l'Instruction publique de l'année 1900

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A travers le compte rendu de la Direction de l'Instruction publique DE L'ANNÉE 1900

Le compte rendu de l'Instruction publique devient chaque année plus étendu et plus complet. C'est une mine précieuse de renseignements s'étendant à tous les degrés de l'enseignement public depuis l'école enfantine jusqu'à l'université. Les écoles libres en sont seules exclues en raison de leur caractère d'ordre privé naturellement.

Pour les écoles primaires, chacun sait que les inspecteurs scolaires sont tenus d'adresser un rapport annuel sur la marche de l'instruction dans leurs arrondissements respectifs. Ce sont ces divers rapports qui fournissent les éléments du compte rendu officiel. Que nos lecteurs nous permettent d'y glaner quelques observations d'ordre général.

Nous nous proposons de faire aussi une incursion dans le domaine des écoles régionales, institutions fort intéressantes auxquelles peut-être on n'attache pas toujours l'importance qu'elles méritent.

Mentionnons tout d'abord une interprétation officielle donnée au règlement concernant la distribution du matériel scolaire dans les communes.

D'après la loi sur l'instruction primaire, l'école est tenue de fournir aux élèves tout le matériel. Le prix en est avancé par la caisse communale. Le remboursement ne peut en être réclamé aux parents des enfants pauvres.

Les points de détail et d'application de cette disposition légale sont déterminés par le règlement général des écoles primaires. Selon l'art. 105, le maître tient un registre sur lequel sont inscrites toutes les fournitures faites par le dépôt central. Il ouvre un compte spécial à chaque élève de sa classe et, tous les trois mois, il remet un relevé de ce compte à l'autorité communale. C'est à cette dernière qu'il appartient d'indiquer les parents qui ont droit à la gratuité du matériel et de régler le mode de paiement pour les parents qui sont astreints à rembourser le prix des fournitures reçues par leurs enfants.

En vertu du nouveau règlement, l'instituteur n'est pas chargé de la perception ; il ne peut l'être qu'ensuite d'une décision spéciale de l'autorité locale. Mais le personnel enseignant n'est pas contraint d'accepter cette mission : il a le droit de la décliner. Nous ajouterons que le maître d'école, non seulement devrait être soustrait à la préoccupation du recouvrement de ces argents, mais on devrait lui laisser ignorer toute distinction entre les divers parents, entre celui qui a l'obligation de rembourser et celui qui jouit de la gratuité du matériel scolaire.

Signalons quelques plaintes de l'Inspecteur de la Broye.

Tel maître, telle école, dit un proverbe qui se vérifie tous les jours. Nous voyons des instituteurs se plaindre constamment de n'être

pas assez rétribués, négliger leurs devoirs, faire défaut aux conférences et aux réunions cantonales. La tenue de leur classe est en souffrance. Les élèves peu doués sont abandonnés à leur sort et destinés à devenir des illettrés. Ils accordent des congés abusifs à l'école et, pour comble de malheur, s'adonnent à la dissipation et à la boisson, d'où résulte un manque de prudence et de dignité. Ils font bon marché des règlements locaux et ne donnent pas toujours le bon exemple à l'église. Les élèves ont naturellement à souffrir de l'humeur et des procédés de tels maîtres.

Il est regrettable que les bonnes familles ne fournissent pas un plus fort contingent de bons sujets à l'école normale, qui ne demande pas mieux que de livrer au corps enseignant des pédagogues capables.

Passons au rapport de M. l'Inspecteur du Lac et indiquons les principaux sujets traités dans les conférences générales.

Les punitions corporelles à l'école ; — Perfectionnement de l'instituteur ; — L'exercice de la mémoire à l'école ; — Considérations sur l'individualité de l'enfant (2^{me} partie) ; — Que peut-on tirer de l'histoire du XIX^{me} siècle au profit de nos écoles ; — La guerre franco-allemande (1^{re} partie) ; — Le Père Girard (2^{me} partie) ; — L'électricité et ses applications ; — Louis XIV ; — La Corée ; — Le nouveau règlement ; — Le programme général et les obligations qui en dépendent ; — Exercices pratiques : L'air dans l'économie domestique.

Voici, en outre, l'appréciation très fondée que le même Inspecteur porte sur les cours de répétition.

Les maîtres sont unanimes à reconnaître que des progrès sérieux ont été réalisés dans le cours de la présente année. Nonobstant le faible enthousiasme signalé pour la fréquentation et la tenue de ces cours, on peut se déclarer satisfait. Les élèves les mieux doués y ont fait de réels progrès. Si nos jeunes gens montraient plus de zèle à s'instruire, ils ne considéreraient pas ces cours comme une charge dont ils cherchent le plus souvent à se débarrasser.

L'enseignement a été donné d'une manière rationnelle. Malheureusement, dans leurs leçons, quelques maîtres perdent trop facilement de vue le but pour lequel ces cours sont organisés.

M. l'Inspecteur du district de la Singine se plaint, non sans motif, de la multiplicité des manuels scolaires en usage dans son arrondissement, ce qui est préjudiciable à l'enseignement. Il signale ce défaut en particulier pour le calcul. Ajoutons-y ses observations concernant la lecture.

L'enseignement du calcul souffre de la multiplicité des manuels employés dans les écoles de cet arrondissement. Il est de toute nécessité de s'en tenir à un manuel unique. L'exposé et le corrigé des opérations doivent être plus soignés dans les classes de garçons. Les erreurs commises dans les résultats des exercices de calcul aux examens pédagogiques fédéraux sont la conséquence inévitable de la négligence des maîtres.

La lecture courante est satisfaisante dans toutes les classes. Elle n'atteint pas encore toute la pureté et l'intelligence désirables. Elle est encore trop monotone et trop peu naturelle. Le maître, par une

prononciation défectueuse, favorise trop souvent certains défauts dans l'accentuation des voyelles.

Relevons quelques passages du rapport de M. l'Inspecteur de la ville de Fribourg sur l'enseignement de l'orthographe.

L'orthographe, au point de vue méthodologique, est très bien enseignée par la généralité des maîtres ou des maîtresses. En dépit de cela, quelques classes sont en ce point d'une faiblesse décourageante. Ce sont celles où le maître se contente de bien enseigner et où il ne fait pas une chasse incessante, impitoyable aux fautes, où il ne stimule pas assez fortement l'attention des élèves à les éviter, où il ne punit pas par des tâches supplémentaires les étourdis qui répètent constamment les fautes les plus grossières.

Le compte rendu grammatical des phrases du livre de lecture nous a montré que les élèves connaissaient assez bien les quelques principes indispensables de l'orthographe des règles. L'application de ces règles dans les compositions d'examen laissait beaucoup à désirer.

Ce que le même Inspecteur nous dit sur le perfectionnement des instituteurs de la ville est applicable à tous les maîtres du canton. On aurait pu appeler aussi l'attention de tous ceux qui se vouent à l'enseignement sur les trésors inépuisables d'instruction que chacun peut tirer de la bibliothèque et des collections du *Musée pédagogique*. Le maître sincèrement avide de savoir trouvera là sans peine, sans frais, tous les moyens d'élargir le cercle de ses connaissances pédagogiques, scientifiques, littéraires et professionnelles.

Pour faire une bonne classe, il faut de la vie, de l'activité, de l'entrain ; il faut aimer sa besogne, s'y dévouer corps et âme, chercher à se perfectionner chaque jour, acquérir plus de connaissances, plus de savoir-faire.

A Fribourg, les instituteurs, les institutrices ont toutes facilités, par les bibliothèques, les cours publics, les conférences littéraires ou scientifiques, d'élargir le champ de leur savoir. Un certain nombre en profitent ; d'autres restent à ce qu'ils en savaient pour l'examen du brevet. Il n'est même pas bien exact de dire ainsi, car des notions s'atténuent ou deviennent vagues, ou se faussent encore par la suite des ans, si elles ne sont alimentées par l'étude. C'est un tort de croire que l'on en sait toujours assez pour un enseignement primaire. Pour prendre, par exemple, l'enseignement de la langue maternelle, combien de fois n'arrive-t-il pas d'entendre, dans les classes des explications boîteuses, données par un maître qui ignore le sens des mots, des règles grammaticales compliquées à plaisir, parce que le maître s'abstient de consulter des grammaires pour éclaircir ce qu'il n'a jamais su très bien, ou ce qu'il a oublié. On entend aussi quelquefois des maîtres condamner des assemblages de mots qu'ils jugent incorrects, parce qu'ils s'éloignent quelque peu du langage ordinaire. Mais, surtout, la négligence à surveiller leur élocution en conduit quelques-uns à adopter les expressions vicieuses de leurs élèves. Quand l'incorrection a saisi le maître lui-même, elle est en pays conquis, elle règne à l'état endémique sur plusieurs générations. On doit parler en classe un langage exempt de toute recherche et de toute emphase, simple, clair, mais en même temps absolument français.

La même question, ou à peu près, se trouve mentionnée dans le compte rendu adressé par l'Inspecteur de la Sarine.

L'enseignement de certaines branches serait meilleur si quelques maîtres suivaient un peu mieux et avec un peu plus de goût les travaux littéraires qui se publient dans les revues pédagogiques et ailleurs.

Il est vraiment regrettable que certains instituteurs ne trouvent pas, durant les longues soirées d'hiver, le temps nécessaire pour développer la question scolaire mise annuellement à l'étude et prévue par la loi et le règlement. Toutefois, ils sont peu nombreux ces ouvriers qu'effraie le sérieux développement d'une idée et qui refusent de coopérer à la grande œuvre du perfectionnement de l'éducation. Fort heureusement, la pédagogie a des disciples plus zélés, et notre Société d'éducation des membres plus actifs et plus dévoués.

Écoutons encore ce qu'il nous dit sur la tenue des cahiers.

Les cahiers sont ordinairement le reflet de l'école. Sous ce rapport, nous constatons un contraste, parfois trop visible, entre les diverses écoles de l'arrondissement. Ici, les cahiers, même achevés, paraissent neufs, pas de taches, pas de ratures ; les marges sont régulières, les écritures, même les plus médiocres, révèlent néanmoins l'application ; les devoirs, tous datés et corrigés, portent des titres bien apparents. Tout cela permet de suivre, sans trop d'efforts, les progrès des écoliers. L'école est en bonne voie, soyez-en sûrs.

Là, par contre, les cahiers sont trop souvent maculés. L'écriture est bonne ou mauvaise selon les caprices momentanés de l'élève. Quant aux devoirs écrits, ils portent rarement une correction ou une appréciation du maître, et les fautes de style et d'orthographe qui y pullulent dénotent un manque de contrôle sérieux.

Le bon cahier est cependant là avec ses titres élégants, ses quelques rédactions irréprochables, pour montrer aux trop naïfs visiteurs les beaux résultats obtenus. Bref, c'est l'école négligée et en décadence.

Voici quelques observations sur la tenue des registres. Nous les empruntons au rapport de l'Inspecteur de la Gruyère.

On s'est plu à signaler un progrès dans la tenue des registres scolaires. Cette amélioration s'est surtout accentuée dans la rédaction du journal de classe. Chez quelques maîtres, ce registre est un vrai modèle.

Le registre des absences est en général complet. Par-ci, par-là, on a beaucoup de peine à obtenir que les notes trimestrielles figurent en temps voulu au folio relatif à la progression. On rencontre aussi trop souvent dans ce tableau des notes fantaisistes qui ne correspondent pas à la force réelle des élèves.

Le registre matricule souffre trop souvent par suite du déplacement des maîtres. Bon nombre d'instituteurs ne se font pas scrupule de partir sans avoir mis à jour le registre matricule et les livrets scolaires, et sans avoir fait vérifier par qui de droit l'inventaire de la classe, comme le prévoit l'art. 98 du règlement général. Nous attirons sur ce point l'attention de Messieurs les syndics.

Encore une autre observation qui ne trouve que trop souvent son application.

Les maîtres se plaignent avec raison du peu d'appui qu'ils reçoivent des parents lorsqu'il s'agit de redresser certaines natures

spécialement inclinées au vice. Cette indifférence ne serait-elle pas souvent la conséquence du peu de soin que certains maîtres mettent à renseigner les parents sur la conduite de leurs enfants. Le maître ne devrait jamais recourir aux moyens extrêmes avant d'avoir renseigné les parents.

Dans les écoles qui renferment les 3 degrés, c'est le cours moyen généralement qui laisse le plus à désirer : deux inspecteurs signalent ce défaut.

Les cours supérieurs et inférieurs sont bons. A quelques rares exceptions près, les cours moyens sont encore faibles et médiocres.

Aux causes de cette infériorité déjà signalées dans nos rapports précédents, il convient d'ajouter les suivantes :

1^o La transition du cours inférieur au cours moyen est toujours difficile pour l'élève. Le maître doit prendre garde de ne pas décourager les élèves promus en leur proposant des exercices trop difficiles, trop abstraits, et au-dessus de la portée de leur intelligence ;

2^o L'enseignement doit conserver dans ce cours un caractère intuitif et concret. C'est ce que trop de maîtres perdent de vue ;

3^o Les exercices écrits, de grammaire et d'orthographe, font défaut au cours moyen.

Un mot sur les Commissions scolaires : c'est M. l'Inspecteur du district de la Glâne qui nous le fournit.

Les commissions scolaires font généralement ce qu'elles peuvent pour la bonne marche des écoles. Sauf de très rares exceptions, la bonne entente n'a pas cessé de régner pendant l'année scolaire entre les commissions d'école et le corps enseignant de cet arrondissement.

La publication par communes des résultats pédagogiques des recrues amène les autorités locales à s'intéresser davantage au progrès de nos écoles. Leur bienveillant appui nous est réellement nécessaire.

Relevons sur ce même sujet les observations et les critiques formulées par M. l'Inspecteur de la Veveyse.

On peut se déclarer satisfait du zèle que déploient la plupart des autorités scolaires du district. Il est toutefois un vœu que nous tenons à renouveler ici : c'est que ces commissions surveillent désormais de plus près la manière dont se fait la classe en été ; elles devraient s'occuper davantage aussi des cours de perfectionnement ; il est certain que ces cours ne sont pas l'objet de toute la sollicitude de l'autorité locale et que l'on se désintéresse trop de la manière dont les jeunes gens se comportent dans ces cours et des progrès qui s'y réalisent. Nous croyons que la population, en général, et les autorités, en particulier, n'ont pas encore compris l'importance de ces cours et le parti qu'on peut en tirer.

Nous pourrions aussi signaler l'une ou l'autre commissions dont les membres se permettent d'imposer à l'instituteur l'obligation de se montrer large dans l'octroi des permissions. Il est bon de rappeler ici que cette autorité n'a aucune espèce d'attribution en matière de congé à accorder aux élèves et qu'elle n'a pas à intervenir auprès des maîtres pour imposer sa manière de voir à cet égard.

Le même Inspecteur se montre peu satisfait de l'enseignement de l'orthographe et il en signale la cause.

Il est vraiment pénible de constater que l'orthographe ne s'améliore pas dans nos écoles. Nous ne parlons pas, certes, de la connaissance des règles difficiles de la syntaxe et de leur application aux travaux des élèves ; il est certain que beaucoup d'enfants ne connaissent pas les règles élémentaires de la grammaire, ou plutôt qu'ils sont incapables de les appliquer d'une manière certaine et suivie. Il en est de même de l'orthographe d'usage. Il y a sans doute des lacunes dans l'enseignement, mais, il est juste de dire aussi que l'étourderie des enfants joue un grand rôle dans cette question de l'orthographe. Ceci nous amène à condamner ces longues, invariables et insipides copies que l'on donne aux cours inférieurs de nos écoles. Nous n'hésitons pas à affirmer que ces exercices ne sont donnés, le plus souvent, que comme un moyen de remplir le temps, d'occuper les élèves ; c'est pour les mauvais maîtres un véritable oreiller de paresse. Nous estimons qu'un exercice à la table noire, même sous la direction d'un moniteur bien préparé, rendrait infiniment plus de services que les interminables copies où la main seule est, tant bien que mal, en activité.

Empruntons-lui, en outre, un passage sur l'enseignement intuitif.

Il se trouve encore, malgré l'obligation imposée à chacun, malgré les recommandations les plus pressantes, certains maîtres qui éprouvent une véritable répulsion pour les leçons de choses. Ces exercices intellectuels, si utiles, si nécessaires, figurent bien à l'ordre du jour, mais là seulement.

Nous réservons à un prochain article l'analyse des rapports concernant les écoles régionales.

R. H.



L'enseignement de la langue maternelle au moyen du livre du III^{me} degré

I. — But et qualités du livre du manuel du III^e degré

Dans la pensée de son auteur, le manuel du III^e degré est destiné à servir de base à l'enseignement de la langue maternelle et à éliminer les divers ouvrages traitant de matières spéciales, tout en mettant à la disposition de nos classes un choix de lectures variées sur les éléments des sciences naturelles, de l'hygiène et de l'agriculture. Il forme ainsi le digne couronnement du système du livre unique, inauguré il y a une quinzaine d'années par la publication du 1^{er} degré et dont chacun a déjà pu apprécier les résultats. L'apparition du III^e degré, saluée avec joie il y a deux ans par la majorité du corps enseignant, n'a pas été accueillie sans quelque appréhension par un certain nombre de maîtres, qui pensaient que l'introduction en serait très difficile dans les écoles réunissant tous les degrés. Mais les dernières préventions